

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022

Convocation 29 Mars 2022

Le cinq avril deux mil vingt-deux à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LAFFUGE, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Luc LAFFUGE, Mauricette ECHAROUX, Sara ARNAUD, Ghislaine COINDARD, Pascal VIOLLON, Françoise MASSON, Jennifer VIGOGNE.

**Était absent excusé** :

Samuel POUSSOT donne procuration à Sara ARNAUD, Edith LAFFUGE donne procuration à Ghislaine COINDARD, Romain LAFFUGE donne procuration à Jean-Luc LAFFUGE.

**Secrétaire** : Jennifer VIGOGNE

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 faisant apparaître les résultats suivants

- un excédent de fonctionnement de :	122 498.78
-Un déficit d'investissement de :	3 156.86
Soit un besoin de financement de :	3 156.86

**DÉCIDE à l'unanimité** d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

Recettes d'investissement	article 1068	3 156.86
Recettes de fonctionnement	article 002	119 341.92
Dépenses d'investissement	article 001	3 156.86

### **VOTE DES TAXES 2022**

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes, soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	35.45 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	43.52%

### **BUDGET 2022**

Le Conseil Municipal VOTE le Budget Primitif 2022, qui présente les résultats suivants :

Investissement	
Dépenses et recettes	37 356.86

Fonctionnement

Dépenses

182 041.00

Recettes

303 599.92

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la maison forestière est en vente.

Le Conseil Municipal DECIDE de ne pas préempter.